

Rapport de gestion 2021

Table des matières

1	Rétrospective de l'année	1
2	Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance	3
	Domaine de gestion Audio	3
	Domaine de gestion Art	4
	Reprographie/réseaux numériques	4
	Redevances sur les supports vierges	5
	Replay TV	6
	Domaine de gestion Droit de location (y compris Droit de prêt)	6
	Autres produits	7
3	Répartition : Paiement aux ayants droit	8
	Contrats de gestion (sociétariat)	8
	Modèle légal et règles de répartition	8
	Du produit à la répartition	9
4	Charges : Compte de gestion de ProLitteris	10
5	Autres missions de ProLitteris	12
	Fondation sociale	12
	Fonds culturel	12
	Conseil juridique et activités politiques	12
	Coopération internationale	12
6	Organisation, direction et surveillance	15
	Assemblée générale et Conseil d'administration	15
	Direction et personnel	15
	Autorités de surveillance	16
	Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur	16
7	Comptes annuels de ProLitteris	17
	Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris	31
8	Comptes annuels de la Fondation sociale	33
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale	40
9.	Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	41
	Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel	45

1 Rétrospective de l'année

En 2021, ProLitteris a renouvelé les Tarifs Communs 5 (location) et 7 (écoles), avec effet dès 2022. Nous avons introduit un nouveau portail pour les ayants droit et un nouveau contrat de gestion standardisé, qui vaudra pour tous les auteurs, éditeurs et héritiers d'un auteur. L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) a approuvé un nouveau Règlement de répartition. Celui-ci vaudra pour l'utilisation et la redevance d'œuvres dès 2022. Afin que les ayants droit et les utilisateurs puisse s'informer sur le droit d'auteur et la gestion de textes et d'images, nous avons renouvelé les textes sur le site Internet et introduit une information centrale sous info@prolitteris.ch.

Le produit global de ProLitteris se compose des recettes annuelles de l'exercice concerné (les sommes encaissées dans la gestion des droits d'auteur) et des produits divers (produits du patrimoine et montants non répartis lors d'exercices précédents).

Produit (CHF)	2020	%	2021	%
Produit en provenance de Suisse	36'963'112	104.8	37'612'845	106.6
de la Principauté de Liechtenstein	5'330	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'193'135	6.2	2'436'918	6.9
Affaires de courtage	-3'967'575	-11.2	-4'114'358	-11.7
Produit brut	35'194'003	99.8	35'935'405	101.9
Rabais d'association	-1'629'499	-4.6	-1'751'615	-5.0
Redevances d'encaissement de tiers	-384'698	-1.1	-410'874	-1.2
Réductions de produit diverses	-70'256	-0.2	40'708	0.1
Réduction de produit	-2'084'453	-5.9	-2'121'781	-6.0
Produit après réduction	33'109'550	93.9	33'813'624	95.9
Dissolution de provisions	1'338'419	3.8	377'750	1.1
Produit de la gestion de droits	34'447'969	97.6	34'191'374	96.9
Administration de la Fondation sociale	180'000	0.5	140'000	0.4
Produits d'encaissement	200'992	0.6	198'559	0.6
Produits divers	333	0.0	242	0.0
Autres produits d'exploitation	381'325	1.1	338'801	1.0
Produit net	34'829'294	98.7	34'530'175	97.9
Produit financier	99'654	0.3	174'194	0.5
Loyers encaissés	206'151	0.6	200'600	0.6
Produit extraordinaire et hors période	142'285	0.4	363'443	1.0
Produit financier, loyers et produit extraordinaire	448'090	1.3	738'238	2.1
Produit total (CHF)	35'277'383	100.0	35'268'412	100.0

Le produit en provenance de Suisse a augmenté de CHF 649'733, le produit en provenance de l'étranger de CHF 243'783. ProLitteris a dissout CHF 960'669 de provisions en moins par rapport à l'exercice précédent, ce qui a résulté en des produits de gestion des droits tout aussi élevés.

Durant l'exercice sous revue, ProLitteris a prélevé CHF 3'127'747 (exercice précédent 3'082'703) pour la Fondation sociale (10%) et CHF 312'055 (exercice précédent 306'202) pour la promotion de la culture. De même, ProLitteris a déduit CHF 5'699'362 (exercice précédent 5'951'936) de frais de gestion. Les répartitions aux ayants droit se sont globalement élevées à CHF 26'026'091 (exercice précédent 25'434'059).

2 Produit : Droit d'utilisation et obligation de redevance

L'activité de ProLitteris couvre six grands domaines de gestion de droits d'auteur. Ils correspondent soit aux tarifs communs de plusieurs sociétés de gestion (TC 1 à TC 13), soit à la gestion collective volontaire : domaine de gestion Art (autrefois droits d'art visuel) et domaine de gestion Audio (autrefois droit d'émission).

Résumé du produit des différents domaines de gestion :

Produit (CHF)	2020	2021	+/-
Droit de diffusion (incl. droits secondaires)	10'172'996	9'850'260	-3.2%
Droits d'art visuel	1'629'171	1'688'407	3.6%
Reprographie/réseaux numériques	11'283'124	10'839'218	-3.9%
Utilisations scolaires	7'060'505	7'061'913	0.0%
Supports vierges	1'830'571	1'892'701	3.4%
Replay TV	1'845'820	2'287'655	23.9%
Droit de prêt	168'370	232'103	37.9%
Autres domaines de gestion	457'412	339'116	-25.9%
Total	34'447'969	34'191'373	-0.7 %

Domaine de gestion Audio

Le domaine de gestion Audio couvre l'utilisation de textes par des organismes de diffusion. Nous percevons de la Société suisse de radiodiffusion et de télévision (SRG SSR) et des stations privées de radio et télévision des redevances fixées contractuellement. Dans le domaine de gestion Audio, les utilisations secondaires de textes font aussi l'objet de redevances, notamment la retransmission de programmes radio et télévision et ce jusqu'à l'introduction de la nouvelle Répartition Broadcast.

Détail du produit dans le domaine de gestion Audio :

Droit de diffusion (CHF)	2020	2021	+/-
Produit SRG SSR	1'323'832	934'479	-29.4%
Diffuseurs privés suisses	11'625	9'875	-15.1%
Mise à disposition sur Internet	5'000	5'614	12.3%
Produit en provenance de l'étranger	75'686	188'722	149.4%
Dissolution de provisions	157'315	145'927	-7.2%
Total	1'573'457	1'284'617	-18.4%

Droit de réception publique TC 3 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit en provenance de Suisse	1'316'889	1'279'366	-2.8%
Réduction de produit	-170'068	-189'309	11.3%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'146'821	1'090'057	-4.9%

Droit de retransmission TC 1 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit en provenance de Suisse	7'152'464	7'198'777	0.6%
Produit en provenance de l'étranger	175'889	151'692	-13.8%
Réduction de produit	-132'725	-134'347	1.2%
Dissolution de provisions	197'800	199'634	0.9%
Total	7'393'428	7'415'756	0.3%

Droit de retransmission TC 2a et b (CHF)	2020	2021	+/-
Produit Suisse	59'515	59'691	0.3%
Réduction de produit	-2'177	-1'832	-15.8%
Dissolution de provisions	1'953	1'971	0.9%
Total	59'291	59'830	0.9%

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations. La diminution dans le domaine du droit de diffusion résulte d'utilisations moindres par la SRG SSR.

Domaine de gestion Art

Le domaine de gestion Art s'occupe du règlement des droits sur des œuvres d'art plastique et de photographie d'art de quelque 150'000 artistes dans le monde. Il s'agit de membres qui ont cédé leurs droits à ProLitteris et d'ayants droit de sociétés sœurs étrangères.

La gestion porte sur des droits de reproduction, de diffusion et "online". Les utilisateurs sont des maisons d'édition, médias, entreprises de diffusion, musées, galeries et autres entreprises de toute nature. Celui qui veut utiliser une œuvre d'art plastique ou une photographie doit obtenir préalablement l'autorisation de l'ayant droit ou de ProLitteris et acquitter pour cela une redevance, généralement selon le tarif Art de ProLitteris.

Détail du produit dans le domaine de gestion Art :

Droits d'art visuel (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	965'704	930'914	-3.6%
Produits multimédia	60'289	0	-100.0%
Produit de l'étranger	557'922	741'632	32.9%
Dissolution de provisions	45'256	15'861	-65.0%
Total	1'629'171	1'688'407	3.6%

Les variations des produits sont dus au volume des utilisations. Depuis 2021, le droit multimédia ne génère plus de produit.

Reprographie/réseaux numériques

Dans le domaine reprographie/réseaux numériques, l'activité de ProLitteris couvre l'usage propre des entreprises et des établissements d'enseignement (Tarifs communs 7, 8 et 9). La "reprographie" concerne les copies sur papier alors que l'utilisation de "réseaux" couvre les reproductions numériques. Il n'y a pas de droit exclusif dont pourraient bénéficier les auteurs, mais une gestion collective obligatoire des droits à redevances. La loi elle-même accorde une licence d'utilisation et prévoit le droit à rémunération pour les ayants droit (licence légale). En conséquence, ProLitteris n'a pas seulement le droit, mais l'obligation de percevoir les sommes dues en vertu du tarif et de les transférer aux ayants droit.

Les ayants droit, auteurs et maisons d'édition, reçoivent des redevances selon le Règlement de répartition. La répartition Print est toujours au premier plan. Notre base de données fournit une liste détaillée d'œuvres par auteur, mentionnant la classe de répartition des œuvres (p. ex. œuvres littéraires, ouvrages pratiques et spécialisés, œuvres scientifiques, manuels scolaires avec indication du support – livre, journal ou périodique) et le rôle spécifique de l'ayant droit (auteur, traducteur, illustrateur, éditeur, etc.).

Détail du produit dans le domaine de la reprographie et des réseaux numériques :

Reprographie/réseaux TC 8 et 9 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	10'309'790	10'882'276	5.6%
Activités de courtage	-927'711	-1'043'230	12.5%
Réduction de produit	-49'610	61'960	-224.9%
Coût de l'encaissement par des tiers	-197'076	-198'869	0.9%
Produit de Suisse, net	9'135'393	9'702'137	6.2%
Produit Principauté de Liechtenstein	0	0	-
Produit de l'étranger	1'215'268	1'122'768	-7.6%
Dissolution de provisions	932'463	14'313	-98.5%
Total	11'283'124	10'839'218	-3.9%

Ecoles TC 7 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	11'398'411	11'530'929	1.2%
Activités de courtage	-2'909'110	-2'943'692	1.2%
Réduction de produit	0	0	-
Coût de l'encaissement par des tiers	-1'432'322	-1'525'325	6.5%
Produit de Suisse, net	7'056'979	7'061'912	0.1%
Dissolution de provisions	3'525	0	-
Total	7'060'505	7'061'912	0.0%

Les produits de Suisse pour les TC 8 et 9 sont en 2021 légèrement supérieurs à l'exercice précédent, car ProLitteris a pu facturer plus d'utilisations payantes. En 2020, une dissolution extraordinaire de provisions pour des montants en provenance de l'étranger a pu être effectuée, ce qui n'était plus le cas en 2021. Au total, le chiffre d'affaires pour les TC 8 et 9 a diminué de 3,9%.

Le produit TC 7 est demeuré au niveau de l'exercice précédent.

Redevances sur les supports vierges

Les redevances sont perçues auprès des importateurs de supports pour le compte des cinq sociétés de gestion suisses par la SUISA sur la base du Tarif commun TC 4.

Détail du produit dans le domaine des redevances sur supports vierges :

Supports vierges TC 4 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit TC 4.1 (support analogiques)	364	239	-34.2%
Produit TC 4.2 (CD-R/RW vierges)	4'773	3'948	-17.3%
Produit TC 4.3 (DVD vierges)	13'133	10'680	-18.7%
Produit TC 4.i (supports numériques)	10'141	11'396	12.4%
Produit TC 4.i (tablettes)	810'530	807'157	-0.4%
Produit TC 4.i (smartphones)	828'514	886'854	7.0%
Recettes d'œuvres dramatiques	163'116	172'427	5.7%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'830'571	1'892'701	3.4%

Le produit du TC 4 a augmenté de 3,4%, notamment en raison des recettes supplémentaires générées par les smartphones.

Replay TV

Le Tarif commun TC 12 régit les redevances pour l'utilisation en différé de contenus de télévision et radio.

Détail du produit dans le domaine Replay TV :

Replay TV TC 12 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	1'902'907	2'358'408	23.9%
Réduction de produit	-57'087	-70'752	23.9%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	1'845'820	<u>2'287'656</u>	23.9%

L'augmentation considérable du produit est due au nouveau tarif en vigueur depuis le 1.1.2021.

Domaine de gestion Droit de location (y compris Droit de prêt)

La location est la mise à disposition d'un exemplaire d'une œuvre (p. ex. un livre, CD, DVD) à titre onéreux.

Droit de location TC 5 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	539'828	442'575	-18.0%
Affaires de courtage	-122'745	-121'154	-1.3%
Réduction de produit	-1'119	-28'199	2420.3%
Dissolution de provisions	108	0	-
Total	416'072	<u>293'222</u>	-29.5%

Contrairement à 2021, l'exercice 2020 comprenait également des produits de l'année précédente (introduction du tarif).

Le prêt n'est soumis à redevance que dans la Principauté de Liechtenstein .

Droit de prêt (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	0	0	-
Produit de l'étranger	168'370	232'103	37.9%
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	168'370	<u>232'103</u>	37.9%

L'augmentation du produit a été causée par des produits plus élevés provenant d'Allemagne.

Droit de prêt TC 6 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit du Liechtenstein	5'208	0	-
Affaires de courtage	-2'210	0	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	44	-
Total	2'998	<u>44</u>	-98.5%

Le produit du Liechtenstein se situe dans les marges de fluctuation habituelles. Avec effet au 1.1.2022, le TC 6 a été supprimé et les redevances ont été fusionnées avec celles du TC 5.

Autres produits

Nous considérons comme autres produits les domaines qui reposent soit sur des tarifs communs moins importants des sociétés de gestion, soit sur la gestion collective facultative de droits exclusifs.

Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles

Le tarif règle les redevances pour la reproduction et la diffusion d'œuvres protégées et les services de mise à disposition sous une forme accessible aux personnes atteintes de déficiences sensorielles. Les redevances sont perçues par ProLitteris pour le compte des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur sur la base du TC 10.

Utilisations selon TC 10 (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	39'264	37'759	-3.8%
Affaires de courtage	-5'800	-6'282	8.3%
Réduction de produit	0	0	-
Total	33'464	<u>31'477</u>	-5.9%

Les variations des produits sont dues au volume des utilisations.

Licences collectives étendues

Les licences collectives étendues permettent à une société de gestion de gérer l'utilisation d'un plus grand nombre d'œuvres également pour des ayants droit qu'elle ne représente pas. La condition est que l'utilisation sous licence ne porte pas atteinte à l'exploitation normale et que la société de gestion représente un nombre suffisant d'ayants droit dans le champ d'application de la licence.

Licences collectives étendues (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	4'878	4'878	0.0%
Affaires de courtage	0	0	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	4'878	<u>4'878</u>	0.0%

L'instrument de la licence collective étendue, introduit lors de la dernière révision de la loi, n'a jusqu'à présent généré que peu de chiffre d'affaires. En 2021, tout comme en 2020, une seule licence a été octroyée.

Utilisation des œuvres orphelines

En 2021, le TC 13 pour l'utilisation des œuvres orphelines a été introduit. Il a généré un produit de CHF 9'496.

Utilisation des œuvres orphelines (CHF)	2020	2021	+/-
Produit de Suisse	0	9'496	-
Affaires de courtage	0	0	-
Réduction de produit	0	0	-
Dissolution de provisions	0	0	-
Total	0	<u>9'496</u>	-

3 Répartition : Paiement aux ayants droit

Le droit d'auteur accorde un droit de propriété intellectuelle aux créateurs sur leurs œuvres. La loi leur confère un droit de disposition très fort et étendu. Mais elle règle aussi en détail ses restrictions en faveur d'utilisateurs dans certaines situations. Le catalogue de ces exceptions (dénommées "restrictions" ou "dispositions restrictives") témoigne des efforts du législateur pour concilier des intérêts divergents et régler certains phénomènes tels que l'utilisation de masse, impossible à contrôler. Dans certains cas, la loi établit une redevance : des utilisations sont licites, mais elles doivent conduire à une rétribution équitable pour les auteurs. C'est ici que les sociétés de gestion entrent en scène. Elles organisent les paiements aux ayants droit et contribuent à ce que les activités de création et d'intermédiation d'œuvres soient rémunératrices. Pour beaucoup d'ayants droit, les paiements des redevances par les sociétés de gestion, par suite des redevances prévues par la loi, contribuent de manière essentielle à leurs moyens d'existence.

Contrats de gestion (sociétariat)

ProLitteris réunit plus de 15'000 ayants droit. Environ 81% des membres résident en Suisse alémanique, 12% dans la partie romande, 3% dans la partie italophone, moins de 1% dans la Suisse rhéto-romanche et 4% à l'étranger. Les membres sont des auteurs, des éditeurs ou des héritiers. Ils comprennent des écrivains, journalistes, auteurs d'ouvrages scientifiques, plasticiens et plasticiennes, photographes, maisons d'édition de livres, de journaux et périodiques, ainsi que d'œuvres dramatiques et de musiques de scène. Un contrat de gestion est possible avec ou sans sociétariat. Le sociétariat confère le droit de vote à l'Assemblée générale et le droit à des prestations sociales. En 2021, il y a eu au total 797 adhésions de nouveaux membres.

Modèle légal et règles de répartition

Le modèle légal prévoit que les redevances encaissées par ProLitteris doivent être réparties en proportion du produit des œuvres. Comme la détermination de ce produit causerait des difficultés insurmontables, ProLitteris est en droit de procéder à des estimations et fixations de forfaits.

Les redevances doivent être réparties entre les ayants droit originaires (les auteurs, aussi nommés bénéficiaires primaires) et les autres bénéficiaires - notamment les maisons d'édition - de telle manière que les auteurs reçoivent en règle générale une part appropriée.

La répartition est régie par le Règlement de répartition qui est soumis à l'approbation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Après déduction des frais de gestion et des montants destinés à la Fondation sociale et au Fonds culturel, le produit des encaissements est distribué aux ayants droit. Sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères, une partie des recettes est versée à des bénéficiaires étrangers. Inversement, des produits d'utilisation à l'étranger reviennent à ProLitteris.

Les décomptes et versements individuels mentionnent ce processus en détail. Le Règlement de répartition est périodiquement modifié et les modifications rendues publiques par des annonces et publication du Règlement en vigueur sur le site Internet.

Du produit à la répartition

Produit (CHF)	2020	%	2021	%
Produit en provenance de Suisse	36'963'112	104.8	37'612'845	106.6
de la Principauté de Liechtenstein	5'330	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'193'135	6.2	2'436'918	6.9
Activités de courtage	-3'967'575	-11.2	-4'114'358	-11.7
Rabais d'association	-1'629'499	-4.6	-1'751'615	-5.0
Redevances d'encaissement de tiers	-384'698	-1.1	-410'874	-1.2
Autres réductions de produit	-70'256	-0.2	40'708	0.1
Dissolution de provisions	1'338'419	3.8	377'750	1.1
Administration de la Fondation sociale	180'000	0.5	140'000	0.4
Produits d'encaissement	200'992	0.6	198'559	0.6
Produits divers	333	0.0	242	0.0
Produit financier	99'654	0.3	174'194	0.5
Loyers encaissés	206'151	0.6	200'600	0.6
Produit extraordinaire et hors période	142'285	0.4	363'443	0.4
Produit total	35'277'383	100.0	<u>35'268'412</u>	100.0

Répartition	2020	%	2021	%
À des auteurs en Suisse et à l'étranger	29'401'634	83.3	30'140'449	85.5
Activités de courtage	-3'967'575	-11.2	-4'114'358	-11.2
Répartition aux ayants droits	25'434'059	72.1	<u>26'026'091</u>	73.8
Contribution à la Fondation sociale	3'082'703	8.7	3'127'747	8.9
Contribution à la Fondation Fonds culturel	306'202	0.9	312'055	0.9
Contributions à des fondations	3'388'905	9.6	<u>3'439'802</u>	9.8
Total des répartitions	28'822'964	81.7	<u>29'465'893</u>	83.5

Le produit total de l'exercice sous revue est pratiquement le même que celui de l'exercice précédent. Les frais de gestion ont encore baissé de 4.2%. La quote-part de répartition totale, y compris les contributions aux fondations, mesurée au produit total, s'élève désormais à 83,5% (exercice précédent : 81,7%).

4 Charges : Compte de gestion de ProLitteris

Les frais de gestion représentent les dépenses qui, pendant l'année, permettent à ProLitteris d'exercer ses activités, afin de pouvoir répartir aux ayants droit, auteurs et maisons d'édition, les redevances qui leur reviennent pour l'utilisation de leurs œuvres, conformément à la loi et aux conventions applicables.

Les frais de gestion couvrent les activités suivantes :

- *administration des membres* et cession juridiquement valable de droits d'auteur : conclusion, modification et résiliation de contrats d'affiliation et de contrats de mandat, tenue du catalogue des droits et des conditions de gestion, saisie des données des nouveaux membres et mandants, mise à jour des données et mutations, tenue des bases de données internes ;
- *formulation de tarifs et contrats* appropriés et conformes au droit : analyse et pratique des utilisations, négociations avec des associations d'utilisateurs et des utilisateurs particuliers, coordination entre les sociétés de gestion, conduite de procédures devant la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF) ;
- *mise en œuvre efficace des tarifs et encaissement des redevances* : continuation du développement des processus opérationnels et systèmes informatiques, saisie des données d'utilisateurs et utilisations, conseil et information, détermination des redevances dues, décomptes et factures, recouvrement ;
- *formulation de règles de répartition* appropriées et conformes au droit : comparaison entre les bases et la pratique des utilisations, développement du Règlement de répartition et modifications de ce dernier, ainsi que des taux tarifaires pour les ayants droit, adaptation des processus opérationnels et systèmes informatiques ;
- *répartition appropriée et basée sur les Règlements* : détermination et saisie des données des ayants droit et de leurs œuvres, conseil et information, détermination des redevances à distribuer, détermination et versement de la répartition globale aux sociétés sœurs et des répartitions individuelles aux ayants droit, gestion de patrimoine et versements ;
- *autres missions* de ProLitteris : conseil juridique, prévoyance (Fondation sociale), promotion de la culture (Fonds culturel), relations publiques et engagement politique dans les domaines du droit d'auteur et de la gestion collective ;
- *coopération nationale et internationale* en matière de droit d'auteur et développement des relations avec les sociétés sœurs ainsi que dans le domaine de la gestion collective multinationale ;
- *direction, surveillance et développement* de ProLitteris, relations avec l'organe de révision et les autorités de surveillance.

Produit (CHF)	2019	%	2020	%	2021	%
Produit en provenance de Suisse	36'333'924	102.1	36'963'112	107.3	37'612'845	110.0
de la Principauté de Liechtenstein	5'847	0.0	5'330	0.0	0	0.0
de l'étranger	2'820'217	7.9	2'193'135	6.4	2'436'918	7.1
Activités de courtage	-3'974'213	-11.2	-3'967'575	-11.5	-4'114'358	-12.0
Produit brut	35'185'775	98.8	35'194'003	102.2	35'935'405	105.1
Rabais d'association	-1'622'121	-4.6	-1'629'499	-4.7	-1'751'615	-5.1
Redevances d'encaissements de tiers	-382'962	-1.1	-384'698	-1.1	-410'874	-1.2
Autres réductions de produit	28'025	0.1	-70'256	-0.2	40'708	0.1

Réduction de produit	-1'977'058	-5.6	-2'084'453	-6.1	-2'121'781	-6.2
Produit après réduction	33'208'717	93.3	33'109'550	93.3	<u>33'813'623</u>	98.9
Dissolution de provisions	2'389'319	6.7	1'338'419	3.9	377'750	1.1
Produit de la gestion de droits	35'598'036	100.0	34'447'969	100.0	<u>34'191'374</u>	100.0

Compte de gestion (CHF)	2019	%	2020	%	2021	%
Frais de personnel	3'661'074	57.7	3'521'185	59.2	3'249'983	57.0
Frais de locaux	564'658	8.9	552'787	9.3	545'632	9.6
Frais informatiques	1'099'991	17.3	1'128'556	19.0	1'026'398	18.0
Autres frais généraux et de bureau	1'024'387	16.1	749'407	12.6	877'350	15.4
Frais de gestion, brut	6'350'110	100.0	5'951'936	100.0	<u>5'699'363</u>	100.0
Administration de la Fondation sociale	-192'110	9.2	-180'000	44.5	-140'000	13.7
Produit d'encaissement	-176'880	8.5	-200'992	49.7	-198'559	19.4
Produits divers	-445	0.0	-333	0.1	-242	0.0
Produit financier	-1'315'018	63.0	352'112	-80.3	-121'023	11.8
Loyers encaissés	-205'649	9.9	-206'151	50.9	-200'600	19.6
Produit extraordinaire et hors période	-195'864	9.4	-142'285	35.2	-363'443	35.5
Total, produit accessoire	-2'085'966	100.0	-404'648	100.0	<u>-1'023'867</u>	100.0

Frais de gestion, net 4'264'144 5'547'288 4'675'496

Chiffres-clés de gestion	2019	2020	+/-	2021	+/-
Ratio de frais, brut	19.1%	18.0%	-6%	16.9%	-6%
Ratio de frais, net	12.0%	16.1%	34%	13.7%	-15%

Le ratio de frais brut représente, sous l'angle de l'exploitation et sans aucune compensation, le total des frais bruts comparé au produit après réduction de celui-ci.

Les frais de gestion bruts ont diminué de CHF 252'573 durant l'exercice sous revue. Cela résulte surtout des dépenses de personnel et d'informatique. David Rupper et Constanze Semmelmann ont été en 2020 promus membres de la Direction qui compte maintenant quatre membres.

Pour répondre à la croissance de ses tâches et de leur complexité, ProLitteris a entamé dès 2019 un programme de simplification des normes et des processus et de renforcement du traitement automatique des données.

En ce qui concerne les titres, il s'agit d'instruments facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. La politique de placement est globalement régie par le Règlement de placement de ProLitteris ; le portefeuille est activement géré par notre banque principale.

Le salaire brut du Directeur s'est élevé pour l'exercice sous revue à CHF 298'012 (exercice précédent 284'297), les salaires bruts des autres membres de la Direction (trois personnes) à un total de

CHF 447'090 (exercice précédent 506'952). Le rapport entre le salaire le plus faible et le plus élevé est de 1 à 3,8. ProLitteris prend à sa charge 60 - 70 % des contributions LPP pour tous les employés. Le nombre de postes à temps complet a été de 20.1 (exercice précédent 21.9).

5 Autres missions de ProLitteris

Fondation sociale

La Fondation sociale de ProLitteris contribue à la protection sociale de ses affiliés par le versement, dans certaines conditions, de rentes-vieillesse ainsi que de subsides à des auteurs et à leurs survivants à charge qui tombent dans le besoin. Durant l'exercice sous revue, la Fondation sociale a distribué des subsides d'un montant total de CHF 49'770.

Le nombre des membres de ProLitteris ayant droit à une rente augmente fortement. En 2010, 221 membres recevaient une rente. En 2021, il y avait 553 bénéficiaires. En 2025, selon les prévisions actuarielles, ils seront 753. Ainsi les rentes dépasseraient de plus de 30% les versements de ProLitteris à la Fondation sociale. Dès lors, le Conseil de fondation est contraint de procéder à un réajustement des rentes. Pour 2021, une réduction de l'ordre de 10% s'avère nécessaire et pour les années suivantes, nous prévoyons d'autres réductions et réajustements des rentes.

Le Conseil de fondation était composé durant l'exercice sous revue de Werner Rohner (Président depuis le 16.12.2020), Yari Bernasconi, Anne Pitteloud, Theres Roth-Hunkeler, Raphael Urweider, Mariann Bühler et Beat Zoderer.

Fonds culturel

Les activités de promotion culturelle de ProLitteris se déroulent dans le cadre de la Fondation Fonds culturel. Le Conseil de fondation se compose de Thomas Kramer (Président), Fabio Casagrande, Regine Helbling et Claude Darbellay. Durant l'exercice sous revue, le Fonds culturel a approuvé 48 demandes de subventions pour le soutien de manifestations culturelles, d'un montant total de CHF 235'768 et a décerné le Prix ProLitteris dans le domaine de l'édition. Les lauréats ont été Hinrich Sachs et Axelle Stiefel.

Conseil juridique et activités politiques

Les autres missions de ProLitteris comprennent le conseil juridique et une activité politique dans les domaines du droit d'auteur, des licences et de la gestion des droits.

Au surplus, les contentieux ont concerné, comme à l'accoutumée, le recouvrement judiciaire contre des entreprises dans le domaine reprographie / réseaux numériques.

La révision de la Loi sur le droit d'auteur s'est achevée par l'entrée en vigueur de la nouvelle LDA le 1^{er} avril 2020.

Coopération internationale

Contrats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

ProLitteris entretient un réseau de contrats de gestion avec des sociétés étrangères qui gèrent les mêmes types d'œuvres. Grâce à ce système, des utilisations au-delà des frontières suisses peuvent être autorisées et donner lieu à redevance. Inversement, ProLitteris peut, par l'intermédiaire de ses partenaires, transférer des redevances perçues en Suisse à des ayants droit étrangers.

À la fin de l'exercice sous revue, le réseau de conventions en vigueur comprenait les sociétés sœurs étrangères et ayants droit à l'étranger dont la liste suit :

- ARGENTINE: CADRA, Buenos Aires; SAVA, Buenos Aires
- AUSTRALIE : CAL/Viscopy, Sydney

- AUTRICHE : LITERAR-MECHANA, Vienne ; Art Visuel, Vienne
- BELGIQUE : SABAM, Bruxelles ; SOFAM, Bruxelles ; Reprobel, Bruxelles
- BRÉSIL : AUTVIS, Sao Paolo
- BURKINA FASO : BBDA, Ouagadougou
- CANADA : Access Copyright, Toronto ; COPIBEC, Montréal ; SOCAN, Montréal
- CHILI : CREAMAGEN, Santiago
- CHINE : HKRRLS, Hong Kong
- CONGO : SONECA, Kinshasa
- RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : OOA-S, Prague
- DANEMARK : COPY-DAN, Copenhague
- ESTONIE : EAÜ, Tallinn
- FINLANDE : KUVASTO, Helsinki ; KOPIOSTO, Helsinki
- FRANCE : ADAGP, Paris ; CFC, Paris ; SACEM, Neuilly-sur-Seine; SCAM, Paris; SDRM, Neuilly-sur-Seine; SGDL, Paris ; SOFIA, Paris ; Succession Pablo Picasso, Paris; Les Héritiers Matisse, Paris; Fondation Alberto et Annette Giacometti, Paris
- ALLEMAGNE : VG BILD-KUNST, Bonn ; VG WORT, Munich
- GRÈCE : OSDEL, Athènes
- HONGRIE : HUNGART, Budapest
- ISLANDE : fjölis, Reykjavik
- INDE : IRRO, New Delhi
- IRLANDE : ICLA, Dublin ; IVARO, Dublin
- ISRAËL : ACUM, Ramat Gan
- ITALIE : SIAE, Rome
- JAPON : JAC, Tokyo ; JASPAR, Tokyo ; JCOPY, Tokyo
- LETTONIE : LAA, Riga
- LITUANIE : LATGA-A, Vilnius
- LUXEMBOURG : luxorr, Luxembourg
- MEXIQUE : SOMAAP, Mexico City; CEMPRO, Mexico City
- PAYS-BAS : PICTORIGHT, Amsterdam ; Stichting BURAF0, Amsterdam; LIRA, Hoofddorp; Stichting Reprorecht, Hoofddorp
- NOUVELLE-ZÉLANDE : CLL, Northcote, Auckland
- NORVÈGE : BONO, Oslo ; KOPINOR, Oslo
- PÉROU : APSAV, Lima
- POLOGNE : Kopipol, Kielce ; ZAIKS, Varsovie ; Copyright Polska, Varsovie
- PORTUGAL : SPA, Lisbonne
- RÉPUBLIQUE DE SERBIE : SOKOJ, Belgrade
- SINGAPOUR : CLASS, Singapour
- RÉPUBLIQUE DE SLOVAQUIE : LITA, Bratislava
- AFRIQUE DU SUD : DALRO, Johannesburg
- CORÉE DU SUD : KORRA, Seoul ; IKA, Seoul ; SACK, Seoul
- ESPAGNE : CEDRO, Madrid ; VEGAP, Madrid
- SUÈDE : BILDUPHOSVRÄTT, Stockholm ; KRO, Stockholm
- ROYAUME-UNI : ALCS, Londres ; CLA, Londres ; DACS, Londres; NLA, Londres
- USA : ARS, New York; CCC, Salem; VAGA, New York; Roy Lichtenstein Estate, New York

Organisations internationales

La CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs) réunit 232 sociétés de gestion de droits d'auteur de quelque 121 pays de tous les continents pour tous les types d'œuvres. ProLitteris représente dans le cadre de la CISAC les aspirations des ayants droit suisses en matière de texte et d'image.

Le CIAGP (Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques) est l'organisme de la CISAC pour les arts plastiques et la photographie.

L'IFRRO (International Federation of Reproduction Rights Organisations) réunit quelque 150 membres et représente le domaine d'activité de toutes les sociétés de gestion concernées par la reprographie et les reproductions.

OLA (OnLineArt) unifie les utilisations transfrontalières d'œuvres protégées sur Internet.

6 Organisation, direction et surveillance

Assemblée générale et Conseil d'administration

L'Assemblée générale du 26 juin 2021, tenue électroniquement, a approuvé les comptes annuels 2020.

Le Conseil d'administration est chargé de la surveillance de la Direction et du développement stratégique de ProLitteris. Il se composait à la fin de l'année sous revue des personnes suivantes :

- Stefan Keller, Président, représentant de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Thomas Kramer, Vice-président, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Alexandra Maurer, Vice-présidente, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Hans Peter Burla, représentant de la chambre E3 (éditeurs et éditrices d'œuvres dramatiques et de musiques de scène)
- Fabio Casagrande, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Claude Darbellay, représentant de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Dominique Diserens, représentante de la chambre A3 (journalistes et auteur(e)s scientifiques)
- Peter Haag, représentant de la chambre E1 (éditeurs et éditrices de livres)
- Daniel Hammer, représentant de la chambre E2 (éditeurs et éditrices de journaux et de périodiques)
- Regine Helbling, représentante de la chambre A2 (auteur(e)s des arts visuels, photographes)
- Nicole Pfister Fetz, représentante de la chambre A1 (écrivaines et écrivains)
- Hans Suter, représentant de la chambre A4 (auteur(e)s d'œuvres dramatiques)

Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration a tenu quatre séances consacrées notamment à l'introduction du nouveau contrat de gestion, au nouveau Règlement de répartition, à la répartition de redevances et au développement stratégique de notre entreprise.

Direction et personnel

La Direction est chargée de la gestion opérationnelle de ProLitteris et du développement de la stratégie d'entreprise. À la date du 31.12.2020, le Directeur, Philip Kübler, était secondé par les membres de Direction Constanze Semmelmann (responsable depuis avril 2020 des affaires juridiques et internationales), Knut Eschweiler (gestion et personnel jusqu'au 30.06.2020, puis finances) et David Rupper (informatique).

Les activités de gestion de ProLitteris sont réparties en cinq départements :

- Team Collect (encaissement des redevances légales), dirigé par Antonietta Del Re
- Team Member (contrat de gestion et sociétariat), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Team Works (répartition des redevances légales), dirigé par Anne Schmidt-Peiry
- Team Audio (émissions avec textes), dirigé par Constanze Semmelmann
- Team Art (utilisations d'œuvres d'art), dirigé par Yolanda Canonica

Deux fondations sont chargées des autres missions :

- Fondation sociale, dirigée par Philip Kübler
- Fondation Fonds culturel, dirigée par Philip Kübler

Les activités administratives et opérationnelles sont assurées par trois fonctions de support :

- Legal (Affaires juridiques), dirigé par Constanze Semmelmann
- Finance (Finances), dirigé par Knut Eschweiler
- IT (Informatique), dirigé par David Rupper

Autorités de surveillance

ProLitteris, en tant que titulaire d'une autorisation officielle, est soumise à la surveillance de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI), ainsi que, pour la Principauté de Liechtenstein, de l'Office de l'économie. Il faut distinguer de cette surveillance opérationnelle l'approbation des tarifs, qui est de la compétence de la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins (CAF). Cette situation est identique pour toutes les sociétés de gestion de droits d'auteur.

L'Union suisse des éditeurs de musique et de théâtre a demandé à l'IPI de réintroduire la classe de répartition musique/théâtre. ProLitteris avait supprimé cette réglementation spéciale avec son nouveau Règlement de répartition et traitera désormais les œuvres musicales et théâtrales comme les autres livres. L'IPI a rejeté la plainte par décision du 11 mars 2022.

Collaboration des sociétés suisses de gestion de droits d'auteur

Les cinq sociétés de gestion de droits d'auteur titulaires d'une autorisation d'exercer en Suisse agissent de manière concertée. Leurs tâches dans le domaine de la gestion de droits d'auteur diffèrent en fonction de la nature des œuvres (musique, audiovisuel, textes et musique de scène, littérature, arts plastiques) et de la catégorie des droits concernés (droits d'auteur, d'une part, et droits voisins, d'autre part). Les sociétés sœurs de ProLitteris en Suisse sont la SSA (Société Suisse des Auteurs) pour les œuvres d'art dramatique (textes et musique) et les œuvres audiovisuelles, la SUISA pour les œuvres musicales, SUISSIMAGE pour les œuvres audiovisuelles et SWISSPERFORM pour tous les autres droits voisins (artistes interprètes, producteurs de phonogrammes et vidéogrammes et organismes de diffusion).

La collaboration des sociétés de gestion doit contribuer à ce que la gestion des droits d'auteur soit organisée et mise en œuvre de manière rationnelle et efficace. Les thèmes abordés durant l'exercice sous revue ont été la mise en œuvre de la révision du droit d'auteur, la législation de l'UE et les activités de relations publiques sous l'appellation «Swisscopyright». De plus, les activités communes ont concerné des questions juridiques et l'évolution des tarifs en vigueur.

7 Comptes annuels de ProLitteris

Bilan au 31.12.2021	Chiffre Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités		4'785'870.81	9'569'941.96
Titres	2.1	16'097'654.29	9'967'214.85
Créances résultant de livraisons et prestations	2.2	3'044'457.90	3'974'825.00
Autres créances à court terme	2.3	194'250.03	184'592.54
Actifs de régularisation		154'611.35	208'235.55
Total des actifs circulants		24'276'844.38	23'904'809.90
Immobilisations corporelles	2.4	2'331'100.00	2'243'600.00
Immobilisations financières	2.5	10'000'000.00	10'000'000.00
Immobilisations incorporelles	2.6	1'697'590.00	1'445'010.00
Total des actifs immobilisés		14'028'690.00	13'688'610.00
Total des actifs		38'305'534.38	37'593'419.90
Dettes à court terme	2.7	0.00	0.00
Dettes résultant de livraisons et prestations	2.8	1'106'378.63	839'157.28
Autres dettes à court terme	2.9	955'088.51	794'374.26
Provisions à court terme	2.10	27'776'076.71	31'004'323.25
Passifs de régularisation		231'057.55	280'848.55
Total des capitaux étrangers à court terme		30'068'601.40	32'918'703.34
Provisions à long terme	2.11	8'236'932.98	4'674'716.56
Total des capitaux étrangers à long terme		8'236'932.98	4'674'716.56
Capital et réserves	2.12	0.00	0.00
Total des fonds propres		0.00	0.00
Total des passifs		38'305'534.38	37'593'419.90

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2020 CHF	2021 CHF
Produit de la gestion collective obligatoire	2.13	32'020'696.37	32'887'186.95
Produit de la gestion collective volontaire	2.13	3'173'306.37	3'048'217.67
Autres produits d'exploitation	2.13	381'324.73	338'800.98
Rabais d'association	2.13	-1'629'498.52	-1'751'615.43
Redevances d'encaissement	2.13	-384'698.30	-410'873.59
Autres réductions de produits	2.13	-70'256.09	40'707.76
Dissolution de provisions	2.13	1'338'419.13	337'750.25
Produit d'exploitation		34'829'293.69	34'530'174.59
Répartition de droits d'auteur	2.14	-28'822'964.10	-29'465'893.25
Charges de personnel	2.15	-3'521'185.12	-3'249'982.96
Charges de locaux		-552'786.89	-545'632.14
Charges informatiques		-499'923.04	-425'159.97
Amortissements sur immobilisations corporelles		-23'959.14	-53'893.20
Amortissements sur immobilisations incorporelles		-608'598.84	-551'344.35
Entretien et réparations		-13'371.86	-9'777.45
Assurances de biens et commissions		-10'212.60	-8'379.23
Conseil d'administration et Assemblée générale	2.16	-53'458.79	-41'579.28
Relations publiques	2.17	-63'467.46	-47'789.72
Autres charges d'exploitation	2.18	-340'050.70	-491'468.29
Charges d'exploitation		-34'509'978.54	-34'890'899.84
Résultat d'exploitation		319'315.15	-360'725.25
Produit financier		99'653.85	174'194.34
Charges financières		-697'170.43	-325'716.83
Résultat financier		-597'516.58	-151'522.49
Résultat ordinaire		-278'201.43	-512'247.74
Produit hors exploitation		206'151.00	200'600.00
Charges hors exploitation	2.19	-70'234.50	-51'795.45
Produit extraordinaire et hors période	2.20	142'284.93	363'443.19
Résultat hors exploitation / produit extraordinaire		278'201.43	512'247.74
Résultat avant impôts		0.00	0.00
Impôts		0.00	0.00
Résultat de l'exercice	2.21	0.00	0.00

Tableau des flux de trésorerie		2020	2021
		CHF	CHF
Bénéfice de l'exercice		0.00	0.00
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	+	673'857.98	646'537.55
Réévaluation de titres	+/-	314'625.51	71'542.02
Augmentation / diminution des provisions	+/-	-12'415'999.86	-333'969.88
Augmentation / diminution des créances résultant de livraisons et prestations	+/-	-408'711.10	-930'367.10
Augmentation / diminution d'autres créances à court terme	+/-	266'958.22	9'657.49
Augmentation / diminution d'actifs de régularisation	+/-	347'325.30	-53'624.20
Augmentation / diminution des dettes résultant de livraisons et prestations	+/-	-215'272.02	-267'221.35
Augmentation / diminution d'autres dettes à court terme	+/-	-35'689.01	-160'714.25
Augmentation / diminution de passifs de régularisation	+/-	77'015.55	49'791.00
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'exploitation		-11'395'889.43	-968'368.72
Augmentation / diminution des titres	+/-	3'616'117.41	6'058'897.42
Investissements en immobilisations corporelles	-	-41'659.20	-7'693.20
Investissements en immobilisations incorporelles	-	-373'188.85	-298'764.35
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité d'investissement		3'201'269.36	5'752'439.87
Sorties de trésorerie résultant de dettes à court terme	+/-	-38'973.10	0.00
Entrées / sorties de trésorerie résultant de l'activité de financement		-38'973.10	0.00
Variation des liquidités		-8'233'593.17	4'784'071.15
Justification des fonds			
État des liquidités au 1 ^{er} janvier		13'019'463.98	4'785'870.81
État des liquidités au 31 décembre		4'785'870.81	9'569'941.96
Variation des liquidités selon bilan		-8'233'593.17	4'784'071.15

Annexe

Principes de présentation des comptes

1.1 Généralités

La présentation des comptes est effectuée conformément aux recommandations professionnelles relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et aux dispositions du Code suisse des obligations. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Il n'y a pas de différence d'évaluation entre les comptes annuels correspondant aux prescriptions du Code des obligations et ceux établis selon les Swiss GAAP RPC. En conséquence, il est renoncé à une double présentation.

En raison de l'omission des décimales dans le Rapport de gestion, des différences d'arrondissement d'un franc peuvent se produire.

1.2 Organisation et activités

ProLitteris, Coopérative suisse pour les droits d'auteur de littérature et d'art (ci-après ProLitteris) a été constituée à Zurich le 19 septembre 1974 par des écrivains et éditeurs en tant qu'organisation sans but lucratif sous la forme juridique d'une société coopérative avec siège à Zurich.

ProLitteris gère les droits d'auteurs de ses membres et des membres de sociétés sœurs étrangères. Elle assure que les ayants droit reçoivent une rémunération appropriée pour l'utilisation des œuvres de la littérature et des arts plastiques créées par eux. ProLitteris négocie avec les utilisateurs et leurs organisations (Société suisse de radio et de télévision, Union Suisse des Arts et Métiers, Conférences des directeurs de l'instruction publique, Association suisse des banquiers, etc.) des tarifs réglementant les conditions d'utilisation des œuvres (livres, articles de journaux, émissions de radio et télévision, supports sonores et audiovisuels, etc.). Les redevances perçues des utilisateurs sont réparties aux membres conformément aux dispositions du Règlement de répartition, après déduction de la part de la Fondation sociale de ProLitteris, et de la Fondation Fonds culturel, ainsi que des frais de gestion.

Une autorisation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) est requise pour la gestion collective de droits sur des œuvres protégées et de droits voisins. ProLitteris est titulaire d'une telle autorisation, renouvelée tous les cinq ans. La Direction et les documents importants, tels que Statuts, Règlement de répartition, etc. sont soumis à la surveillance de l'IPI. Les tarifs négociés par ProLitteris doivent être examinés quant à leur adéquation et approuvés par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

1.3 Transactions avec des personnes proches

Les personnes proches sont les personnes physiques ou morales qui peuvent influencer directement ou indirectement les décisions financières ou opérationnelles d'une organisation. Des organisations dominées directement ou indirectement par les mêmes personnes sont aussi considérées comme des personnes proches.

Les membres du Conseil d'administration sont eux-mêmes, dans la plupart des cas, membres de la coopérative ou d'organes de sociétés membres de celle-ci. Il est dès lors évident que du fait de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent, outre leurs jetons de présence, des redevances de droit d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci se fondent cependant sur le Règlement de répartition, d'application générale. Dès lors, aucun avantage n'est accordé aux membres du Conseil d'administration.

Les quatre autres sociétés de gestion ainsi que la Fondation sociale de ProLitteris et la Fondation Fonds culturel ne doivent pas être considérées comme des proches.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation prennent en général pour base le coût historique d'acquisition ou de revient. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est appliqué. Cela signifie ce qui suit pour les postes les plus importants du bilan.

1.4 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale et contiennent les avoirs en caisse, les avoirs en compte bancaire ou postal, ainsi que les placements monétaires à échéance de trois mois au plus.

1.5 Titres

Les titres figurant dans les actifs circulants sont évalués à leur prix courant actuel. Si un prix courant actuel ne peut être déterminé, ils sont évalués au plus à leur valeur d'acquisition, moins d'éventuels ajustements de valeur. Les placements monétaires à échéance de 3 à 12 mois sont aussi contenus dans le poste "titres". Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.6 Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances contre les utilisateurs sont portées à leur valeur nominale. Les créances concrètement compromises sont évaluées individuellement. Le reste du portefeuille de créances fait l'objet d'un ajustement de valeur forfaitaire, basé sur des données d'expérience. Les créances irrécupérables sont comptabilisées comme pertes.

1.7 Immobilisation financières

Les créances à long terme sont portées à leur coût d'acquisition, moins ajustements de valeur.

1.8 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est faite au maximum sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires. La limite d'inscription à l'actif est de CHF 1'000. L'immeuble est détenu à des fins de rendement.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Terrains	pas d'amortissement
Immeuble	30 ans
Mobilier et équipements	5 ans
Informatique	5 ans

1.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des biens immatériels acquis, qui comprennent principalement des logiciels informatiques. Leur évaluation est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, moins les amortissements économiquement nécessaires.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire sur la base de la durée prévue d'utilisation	
Logiciels informatiques	8 ans
Frais de projets TC8 et TC9	5 ans

1.10 Ajustements de valeur

Lorsqu'il y a des indices selon lesquels une correction pourrait être nécessaire, la valeur d'actifs au jour d'établissement du bilan est examinée. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède la valeur réalisable (la plus haute de la valeur vénale et de la valeur de rendement), cet actif est réévalué à la valeur réalisable. La correction d'actif est débitée au compte de résultat.

1.11 Engagements et provisions

Les engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les provisions sont évaluées en fonction des sorties de fonds vraisemblables selon des critères économiques uniformes et, sur la base d'une revue annuelle, augmentées, conservées ou dissoutes. Des provisions qui ne concernent pas des sorties de fonds durant l'année sont comptabilisées comme provisions à long terme.

1.12 Impôts

Les sociétés de gestion de droits d'auteur ne peuvent légalement faire de bénéfice (art. 45 al. 3 LDA) et dès lors, ne subissent pas d'imposition.

1.13 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Les produits de prestations de services sont comptabilisés lorsque la prestation est effectuée, la hauteur des produits et des coûts est déterminable et le bénéfice économique sera vraisemblablement perçu.

La loi oblige les sociétés de gestion à avoir des tarifs communs et un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), ce qui a pour conséquence que pour chacun des tarifs communs, l'une des cinq sociétés suisses de gestion est chargée des encaissements pour les quatre autres et leur répartit la part leur revenant. En raison de ce versement, il s'agit d'une activité de courtage, raison pour laquelle seule la part propre et non celle revenant aux autres sociétés est comptabilisée comme chiffre d'affaires.

1.14 Affaires hors bilan

Les créances et engagements conditionnels et autres engagements n'appartenant pas au bilan sont évalués au jour de l'établissement du bilan et déclarés. Lorsque des engagements conditionnels et autres engagements hors bilan conduisent à une sortie de fonds sans entrée de fonds utile et que la sortie de fonds est vraisemblable et chiffrable, une provision est constituée.

1.15 Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle couvrant les risques liés à l'âge, décès et invalidité est régie par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) : elle est de la compétence d'une Fondation autonome.

Un surplus résultant de réserves de cotisations d'employeur est comptabilisé comme un actif. L'activation d'un autre avantage économique (résultant d'un excès de couverture dans l'institution de prévoyance) n'est pas envisagée ; les conditions n'en seraient d'ailleurs pas remplies. Un engagement économique (résultant d'un manque de couverture dans l'institution de prévoyance) constitue un passif lorsque sont remplies les conditions de constitution d'une provision.

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.1 Titres

Sous cette rubrique sont comptabilisés les titres facilement négociables, qui peuvent être vendus en tout temps. Ils sont comptabilisés à leur valeur de marché. L'ensemble du portefeuille titres est géré dans un mandat dénommé Premium. Au 31 décembre 2021, il contenait des liquidités de CHF 596'721 qui sont cependant destinées à des placements (exercice précédent : 5'439'976).

2.2 Créances résultant de livraisons et prestations

	31.12.2020	31.12.2021
Créances contre des utilisateurs de droits	3'327'082	4'191'825
Ajustements de valeur	-282'624	-217'000
	3'044'458	3'974'825

2.3 Autres créances à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Créances contre des tiers	129'594	98'368
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation sociale de ProLitteris	42'243	73'698
Créance résultant du crédit d'exploitation à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	22'413	12'527
	194'250	184'593

2.4 Immobilisations corporelles

Exercice 2020	Immeuble et terrain *	Mobilier et équipements	Installations téléphoniques	IT	Total
Valeur d'acquisition					
État au 1.1.2020	2'500'000	418'879	10'728	543'290	3'472'898
Entrées	0	6'625	0	35'034	41'659
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	2'500'000	425'504	10'728	578'325	3'514'557
Corrections de valeurs cumulées					
État au 1.1.2020	-247'800	-410'379	-10'728	-449'290	-1'118'198
Amortissements planifiés	-41'300	-3'925	0	-20'034	-65'259
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2020	-289'100	-414'304	-10'728	-469'325	-1'183'457
Valeur comptable nette au 31.12.2020	2'210'900	11'200	0	109'000	2'331'100
Exercice 2021					
Valeur d'acquisition					
État au 1.1.2021	2'500'000	425'504	10'728	578'325	3'514'557
Entrées	0	0	0	7'693	7'693
Sorties	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	2'500'000	425'504	10'728	586'018	3'522'250
Corrections de valeurs cumulées					
État au 1.1.2021	-289'100	-414'304	-10'728	-469'325	-1'183'457
Amortissements planifiés	-41'300	-4'000	0	-49'893	-95'193
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0
État au 31.12.2021	-330'400	-418'304	-10'728	-519'218	-1'278'650
Valeur comptable nette au 31.12.2021	2'169'600	7'200	0	66'800	2'243'600

* Immeuble productif de rendement

2.5 Immobilisations financières

Sous cette rubrique est comptabilisé le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale de ProLitteris. Ce prêt porte actuellement intérêt au taux de 1%.

2.6 Immobilisations incorporelles

Exercice 2020	Logiciels IT	Frais de projets	Total
Valeur d'acquisition			
État au 1.1.2020	5'485'838	0	5'485'838
Entrées	272'799	138'890	411'689
Sorties	0	0	0
Extoumes	-38'500	0	-38'500
État au 31.12.2020	5'720'137	138'890	5'859'027
Corrections de valeurs cumulées			
État au 1.1.2020	-3'552'838	0	-3'552'838
Amortissements planifiés	-608'599	0	-608'599
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2020	-4'161'437	0	-4'161'437
Valeur comptable nette au 31.12.2020	1'558'700	138'890	1'697'590
Exercice 2021	Logiciels IT	Frais de projets	Total
Valeur d'acquisition			
État au 1.1.2021	5'720'137	138'890	5'859'027
Entrées	295'644	3'120	298'764
Sorties	0	0	0
Extoumes	0	0	0
État au 31.12.2021	6'015'781	142'010	6'157'791
Corrections de valeurs cumulées			
État au 1.1.2021	-4'161'437	0	-4'161'437
Amortissements planifiés	-551'344	0	-551'344
Ajustements de valeurs	0	0	0
État au 31.12.2021	-4'712'781	0	-4'712'781
Valeur comptable nette au 31.12.2021	1'303'000	142'010	1'445'010

Les logiciels IT concernent des logiciels individuels pour l'exploitation de ProLitteris.

La rubrique Frais de projets 2020 concerne des études relatives aux Tarifs communs 8 et 9 pour la période tarifaire commençant en 2021. Dès l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs, ils seront amortis sur la période tarifaire.

2.7 Dettes à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation sociale de ProLitteris	0	0
Dettes résultant du crédit d'exploitation Fondation Fonds culturel de ProLitteris	0	0
	0	0

2.8 Dettes résultant de livraisons et prestations

	31.12.2020	31.12.2021
Dettes de droits d'auteur	978'723	601'514
Dettes envers des fournisseurs	127'656	237'643
	1'106'379	839'157

Sous la rubrique "Dettes de droits d'auteur" sont comptabilisées des redevances décomptées mais qui pour diverses raisons (p. ex. incertitude sur les coordonnées bancaires, succession non encore réglée, etc.) n'ont encore pu être versées.

2.9 Autres dettes à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Paiements d'avance de clients	895'073	758'492
Divers	60'016	35'882
	955'089	794'374

2.10 Provisions à court terme

Exercice 2020	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2020	4'503'857	42'655'656	47'159'513
Reclassification	-673'033	-3'348'460	-4'021'493
Constitution	1'055'398	21'244'153	22'299'551
Utilisations (paiements)	-3'348'070	-32'995'467	-36'343'537
Dissolution	-212'245	-1'105'712	-1'317'957
État au 31.12.2020	1'325'908	26'450'169	27'776'077

Exercice 2021	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2021	1'325'908	26'450'169	27'776'077
Reclassification	294'910	3'226'766	3'521'676
Constitution	979'550	25'175'950	26'155'500
Utilisations (paiements)	-927'975	-25'143'203	-26'071'178
Dissolution	-161'788	-215'962	-377'750
État au 31.12.2021	1'510'604	29'493'719	31'004'323

Sous la rubrique de la gestion collective obligatoire, sont comptabilisés les produits des tarifs communs qui seront répartis ou payés durant l'exercice suivant. La répartition est décalée parce que ce n'est qu'à la fin de l'exercice qu'est connu le montant des recettes disponibles pour répartition et que sont saisies les déclarations des œuvres et l'intégralité des utilisations.

En revanche, les produits relatifs à la gestion collective volontaire et ceux provenant de l'étranger sont en général distribués directement aux ayants droit durant l'exercice d'encaissement (hormis les produits encaissés en fin d'année qui ne peuvent plus être distribués pour des raisons de temps).

Les produits qui ne peuvent être répartis durant un exercice sont revus en fin d'exercice quant au moment prévisible de paiement. Si selon l'estimation, la distribution ne pourra intervenir dans un délai d'un après la date du bilan, le montant est reclassifié comme provision à long terme.

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de l'examen annuel des échéances des provisions, une reclassification de court à long terme a été effectuée pour la gestion collective obligatoire. On suppose désormais que la répartition de ces fonds (total CHF 3'226'766) sera effectuée en 2022 avec la distribution principale, raison pour laquelle ces montants ont été reclassés à court terme. Cela vaut également, dans une moindre mesure, pour la gestion collective facultative, où il est prévu de répartir des fonds issus du droit d'émission à hauteur de CHF 294'910 en 2022.

2.11 Provisions à long terme

Exercice 2020	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2020	-139'538	1'409'034	1'269'496
Reclassification	673'033	3'348'460	4'021'493
Constitution	572'607	3'248'282	3'820'889
Utilisations (paiements)	-203'305	-651'179	-854'484
Dissolution	-20'462	0	-20'462
État au 31.12.2020	882'335	7'354'597	8'236'932

Exercice 2021	Gestion collective volontaire	Gestion collective obligatoire	Total
État au 1.1.2021	882'335	7'354'598	8'236'933
Reclassification	-294'910	-3'226'766	-3'521'676

Constitution	255'162	299'778	554'940
Utilisations (paiements)	-436'234	-159'247	-595'481
Dissolution	0	0	0
État au 31.12.2021	406'353	4'268'363	4'674'716

Ces provisions couvrent des redevances pour annonces tardives de droits. Elles servent aussi à la correction d'erreurs dans les répartitions ordinaires. Les provisions non utilisées après le délai de prescription de cinq ans sont dissoutes et allouées à la répartition et donc aux ayants droit. Cela correspond à l'obligation juridique de distribuer aussi vite que possible aux ayants droit les redevances encaissées. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible pour des motifs justifiés et après des efforts raisonnables – p.ex. parce que les bases manquent encore dans les règlements de ProLitteris ou que des ayants droit sont inconnus ou introuvables – que la constitution d'une provision est justifiée et que doivent être prises des mesures ultérieures.

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de l'examen annuel des échéances des provisions, une reclassification de court à long terme a été effectuée pour la gestion collective obligatoire. On suppose désormais que la répartition de ces fonds (total CHF 3'226'766) sera effectuée en 2022 avec la distribution principale, raison pour laquelle ces montants ont été reclassés à court terme. Cela vaut également, dans une moindre mesure, pour la gestion collective facultative, où il est prévu de répartir des fonds issus du droit d'émission à hauteur de CHF 294'910 en 2022.

2.12 Capital et réserves

ProLitteris n'a pas de capital social. Comme tous les produits sont distribués aux ayants droit, elle n'a en conséquence pas non plus de réserves.

2.13 Produit d'exploitation

Exercice 2020	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	34'591'784	2'371'328	36'963'112
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	5'330	0	5'330
Produit provenant de l'étranger	1'391'157	801'978	2'193'135
Affaires de courtage	-3'967'575	0	-3'967'575
Produit brut	32'020'696	3'173'306	35'194'002
Rabais d'association			-1'629'499
Commissions d'encaissement de tiers			-384'698
Réductions de produits diverses			-70'256
Dissolution de provisions			1'338'419
Produit net			34'447'968
Autres produits d'exploitation			381'325
Produit d'exploitation			34'829'293

Exercice 2021	Gestion collective obligatoire	Gestion collective volontaire	Total
Produit provenant de Suisse	35'727'085	1'885'760	37'612'845
Produit provenant de la Principauté de Liechtenstein	0	0	0
Produit provenant de l'étranger	1'274'460	1'162'458	2'436'918
Affaires de courtage	-4'114'358	0	-4'114'358
Produits bruts	32'887'187	3'048'218	35'935'405
Rabais d'association			-1'751'615
Commissions d'encaissement de tiers			-410'874
Réductions de produits diverses			40'708
Dissolution de provisions			377'750
Produit net			34'191'374
Autres produits d'exploitation			338'801
Produit d'exploitation			34'530'175

Les redevances encaissées dans le cadre de tarifs communs pour les quatre autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires. Les affaires de courtage se décomposent comme suit :

Exercice 2020	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux nu- mériques	TC 5 Location dans des bi- bliothèques et vidéo- thèques	TC 6 Prêt dans des biblio- thèques	TC 10 Utilisation par des per- sonnes at- teintes de déficiences sensorielles
SSA	120'468	129'879	17'347	202	1'539
SUISA	730'250	199'458	43'575	929	3'020
SUISSIMAGE	1'385'445	350'211	32'655	521	42
SWISSPERFORM	672'946	248'163	29'168	557	1'200
Total	2'909'110	927'711	122'745	2'210	5'800

	LCE Licences collectives étendues	TC 13 Utili- sation des œuvres orphelines	Total
SSA	0	0	269'436
SUISA	0	0	977'233
SUISSIMAGE	0	0	1'768'873
SWISSPERFORM	0	0	952'033
Total	0	0	3'967'575

Exercice 2021	TC 7 Ecoles	TC 9 Réseaux nu- mériques	TC 5 Location dans des bi- bliothèques et vidéo- thèques	TC 6b Prêt dans des biblio- thèques	TC 10 Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles
SSA	125'098	146'052	16'373	0	1'674
SUISA	708'601	224'294	41'466	0	3'264
SUISSIMAGE	1'419'285	393'819	34'368	0	47
SWISSPERFORM	690'708	279'064	28'930	0	1'297
Total	2'943'692	1'043'230	121'154	0	6'282

	LCE Licences collectives étendues	TC 13 Utili- sation des œuvres orphelines	Total
SSA	0	0	289'197
SUISA	0	0	977'626
SUISSIMAGE	0	0	1'847'537
SWISSPERFORM	0	0	999'999
Total	0	0	4'114'359

Durant l'exercice sous revue, des licences collectives étendues d'un montant de CHF 4'878.05 ont à nouveau été octroyées, ainsi que, pour la première fois, des licences pour l'utilisation d'œuvres orphelines d'un montant de CHF 9'495.60, qui n'ont toutefois pas encore été réparties conformément au tarif.

Depuis le 1.1.2018, ProLitteris a repris l'encaissement sur la base du Tarif TC 5 location dans les bibliothèques et vidéothèques. Le précédent tarif TC 6a a été intégré dans ce nouveau tarif TC 5. Le prêt dans les bibliothèques de la Principauté de Liechtenstein est géré depuis 2018 sous le Tarif commun TC 6.

Les associations qui perçoivent de leurs membres des redevances de droit d'auteur et les versent globalement reçoivent pour ce service d'encaissement un rabais dénommé "rabais d'association".

Les produits provenant de l'étranger sont des encaissements de droits d'auteur effectués à l'étranger par des sociétés sœurs (sur la base de conventions de réciprocité) et transférés à ProLitteris.

2.14 Répartition de droits d'auteur

	2020	2021
Redevances totales de la gestion collective obligatoire	22'935'455	23'656'949
Redevances à des ayants droit en Suisse	23'961'379	24'166'416
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	-3'967'575	-4'114'358
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	2'941'651	3'604'891
Redevances totales de la gestion collective volontaire	2'498'604	2'369'143
Redevances à des ayants droit en Suisse	1'545'530	1'431'692
Redevances à des sociétés sœurs en Suisse (affaires de courtage)	0	0
Redevances à des sociétés sœurs à l'étranger	953'074	937'451
Total des Redevances de droits d'auteur	25'434'059	<u>26'026'092</u>
Contribution à la Fondation sociale de ProLitteris	3'082'703	3'127'747
Contribution à la Fondation Fonds culturel de ProLitteris	306'202	312'055
Total des contributions aux Fondations	3'388'905	<u>3'439'802</u>
Total de la répartition de droits d'auteur	28'822'964	<u>29'465'894</u>

Les redevances encaissées pour les autres sociétés de gestion et versées à celles-ci sont comptabilisées comme affaires de courtage. Seule la part conservée est portée comme chiffre d'affaires.

2.15 Frais de personnel

	2020	2021
Salaires	2'721'086	2'509'866
Prestations sociales	318'591	303'966
Prévoyance professionnelle	347'506	333'063
Autres frais de personnel	134'003	103'088
	3'521'185	<u>3'249'983</u>

Prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle pour les employés de ProLitteris est régie par un contrat d'adhésion auprès de la Fondation collective Columna Group Invest, Winterthur. Le plan de retraite est basé sur le principe de la primauté des cotisations. Il s'agit d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Dans une large mesure, les risques techniques d'invalidité et décès et, pour une part plus petite, les capitaux d'épargne et de retraite sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. À fin 2020, 5'589 plans de prévoyance étaient affiliés à la Fondation collective avec un total de 25'652 assurés actifs et 2'360 titulaires de rentes.

Comme la Fondation collective supporte le risque de placement avec les institutions de prévoyance affiliées, il ne s'agit pas ici d'une solution d'assurance totale. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut donc être totalement exclu, ce qui demanderait des mesures d'assainissement des institutions de prévoyance affiliées et une obligation de versements complémentaires par ProLitteris.

Provision pour cotisations d'employeur

Il n'y avait pas de provision pour cotisations d'employeur au 31.12.2021 ni au 31.12.2020.

Bénéfice économique / engagements économiques et charges de prévoyance

Taux de couverture / Charges de prévoyance	2020	2021
Taux de couverture de la Fondation collective Columna Group Invest	109.1%	111.4%
Charges de prévoyance de ProLitteris (Frais de personnel)	CHF 347'506	333'063

Le taux de couverture à fin 2020 est basé sur des chiffres provisoires du fait que les comptes de la Fondation collective n'étaient pas encore disponibles à la date de rédaction du présent rapport. Il n'y a pas d'engagement économique dépassant les contributions ordinaires.

2.16 Conseil d'administration / Assemblée générale

	2020	2021
Conseil d'administration	45'039	47'816
Assemblée générale	8'420	-6'236
	53'459	41'579

Sous la rubrique "Conseil d'administration" sont comptabilisés tous les honoraires et frais afférents aux quatre séances annuelles du Conseil, qui comprend douze membres, aux séances des commissions du Conseil, aux séances préparatoires du Présidium (trois membres) ainsi qu'à divers engagements du Président et du Vice-président ou de la Vice-présidente envers les autres sociétés de gestion et les autorités.

La plupart des membres du Conseil d'administration ou leurs entreprises sont aussi membres de la coopérative ProLitteris. À côté de leurs fonctions au sein du Conseil, ils reçoivent aussi des redevances de droits d'auteur pour l'utilisation de leurs œuvres. Celles-ci sont cependant basées sur le Règlement de répartition, d'application générale, et ne donnent lieu à aucun avantage.

Sur le total de CHF 47'816, CHF 11'200 ont été versés au Président.

2.17 Relations publiques

	2020	2021
Relations publiques	28'712	20'918
Site Internet de ProLitteris	2'679	1'719
Traductions	22'389	19'076
Frais de voyage et représentation	9'688	6'077
	63'467	47'790

2.18 Autres frais d'exploitation

	2020	2021
Matériel de bureau, imprimés, téléphones, ports	145'948	194'917
Honoraires de conseil et révision	86'747	113'397
Frais judiciaires relatifs à la gestion de droits d'auteur	77'718	49'985
Contributions et associations	25'382	132'203
Autres frais d'exploitation	4'256	966
	340'051	491'468

2.19 Charges hors exploitation

	2020	2021
Entretien de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	28'935	10'495
Amortissements de l'immeuble Winkelriedstrasse 5	41'300	41'300
	70'235	51'795

2.20 Produit extraordinaire et hors période

	2020	2021
Produit extraordinaire	21'099	16'900
Dissolution d'engagements pour dettes résultant de livraisons et prestations	121'186	346'544
	142'285	363'444

Cette dissolution concerne des engagements envers des auteurs qui, pour diverses raisons, n'ont pu être payés et qui maintenant, après d'intenses efforts et une fixation de délai, peuvent être crédités au compte de résultat.

2.21 Bénéfice annuel

Selon l'art. 45 al. 3 LDA, les sociétés de gestion de droits d'auteur ne doivent pas poursuivre de but lucratif.

3. Autres informations

3.1 Engagements hors bilan

Engagements résultant de contrats de leasing	2020	2021
Structure des échéances		
jusqu'à 1 an	3'787	3'787
1 à 5 ans	5'976	3'984
plus de 5 ans	0	0
	9'763	7'771

3.2 Évènements postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de ProLitteris

ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de ProLitteris, Société suisse de droits d'auteur pour l'art littéraire et plastique, coopérative, aux pages 17 à 30 comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, aux statuts et aux Swiss GAAP RPC, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 906 CO en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO en relation avec l'art. 728a al 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 20 mai 2022

8 Comptes annuels de la Fondation sociale

Bilan au 31.12.2021

	Chiffre Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités		5'141'109.27	6'163'644.41
Autres créances à court terme	2.1	1'645.85	0.00
Actifs de régularisation		0.00	40'000.00
Total du l'actif circulant		5'142'755.12	6'203'644.41
Immobilisations corporelles	2.2	17'910'953.40	17'737'826.40
Immobilisations incorporelles	2.3	3'500.00	800.00
Total de l'actif immobilisé		17'914'453.40	17'738'626.40
Total actifs		23'057'208.52	23'942'270.81
Dettes résultant d'achat de biens et prestations de services		75'090.35	63'845.05
Dettes à court terme portant intérêt	2.4	42'242.71	73'697.61
Autres dettes à court terme		0.00	11'241.10
Passifs de régularisation		10'000.00	10'385.00
Provisions à court terme	2.5	2'537'507.50	2'797'206.20
Total des capitaux étrangers à court terme		2'649'648.56	2'939'378.96
Dettes à long terme portant intérêt	2.6	10'000'000.00	10'000'000.00
Provisions à long terme	2.7	15'192.00	16'996.00
Total des capitaux étrangers à long terme		10'015'192.00	10'016'996.00
Capital de la Fondation	2.8	10'392'367.96	10'985'895.85
Total des capitaux propres		10'392'367.96	10'985'895.85
Total passifs		23'057'208.52	23'942'270.81

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2020 CHF	2021 CHF
Produit d'exploitation	2.9	4'169'254.10	4'216'061.15
Produit d'exploitation		4'169'254.10	4'216'061.15
Rentes et allocations	2.10	-3'001'483.10	-2'578'673.95
Gestion administrative par ProLitteris	2.11	-180'000.00	-140'000.00
Amortissements sur les immobilisations corporelles		-309'060.00	-329'527.00
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		-2'750.80	-2'700.00
Autres charges d'exploitation	2.12	-212'667.42	-194'688.60
Variation du capital de couverture des rentes	2.13	309'729.50	-257'894.00
Charges d'exploitation		-3'396'231.82	-3'503'483.55
Résultat d'exploitation		773'022.28	712'577.60
Produit financier	2.14	346.15	0.00
Charges financières	2.14	-110'297.34	-119'049.71
Résultat financier		-109'951.19	-119'049.71
Résultat ordinaire		663'071.09	593'527.89
Produit hors exploitation		0.00	0.00
Charges hors exploitation		0.00	0.00
Charges extraordinaires et hors période		0.00	0.00
Résultat extraordinaire		0.00	0.00
Bénéfice de l'exercice		663'071.09	593'527.89

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

Les principes d'évaluation importants non prescrits par la loi sont décrits ci-dessous.

1.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles est effectuée sur la base du coût d'acquisition ou de revient sous déduction des amortissements cumulés et corrections de valeur. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties de manière linéaire. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des valeurs incorporelles acquises, spécialement des logiciels IT. L'évaluation des immobilisations incorporelles est effectuée au plus sur la base du coût d'acquisition ou de revient, sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. En cas d'indice de surévaluation, les valeurs comptables sont revues et ajustées s'il y a lieu.

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.1 Autres créances à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Créances liées au crédit d'exploitation de ProLitteris	0	0
Avoirs sur la TVA	596	0
Avoirs sur l'impôt à la source	0	0
Avoirs d'impôt anticipé	0	0
Avoirs résultant de paiements anticipés à des fournisseurs	0	0
Paiement anticipé à des fournisseurs	1'050	0
	1'646	0

Durant l'exercice sous revue, la créance envers ProLitteris résultant du crédit d'exploitation a porté intérêt au taux de 1%.

2.2 Immobilisations corporelles

Exercice 2020	État 1.1.2020	Entrées	Sorties	Extoumes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2020
Immeuble Universitätstrasse 100	14'093'649	150'600	0	0	-309'060	0	13'935'189
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	18'069'413	150'600	0	0	-309'060	0	17'910'953

Exercice 2021	État 1.1.2021	Entrées	Sorties	Extoumes	Amortisse- ments pla- nifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2021
Immeuble Universitätstrasse 100	13'935'189	156'400	0	0	-329'527	0	13'762'062
Terrain Universitätstrasse 100	3'975'764	0	0	0	0	0	3'975'764
	17'910'953	156'400	0	0	-329'527	0	17'737'826

La valeur résiduelle de l'immeuble (sur une durée d'utilisation de 60 ans) sera amortie selon le plan sur la durée d'utilisation restante et les entrées occasionnant une plus-value sur leur durée de vie prévisible.

2.3 Immobilisations incorporelles

Exercice 2020	État 1.1.2020	Entrées	Sorties	Extoumes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2020
ONDA Logiciel de rentes	6'251	0	0	0	-2'751	0	3'500
	6'251	0	0	0	-2'751	0	3'500

Exercice 2021	État 1.1.2021	Entrées	Sorties	Extoumes	Amortissements planifiés	Ajustements de valeur	État 31.12.2021
ONDA Logiciel de rentes	3'500	0	0	0	-2'700	0	800
	3'500	0	0	0	-2'700	0	800

Le logiciel ONDA est un logiciel de traitement des droits aux rentes et des paiements de rente, amorti linéairement sur une durée de 5 ans.

2.4 Dettes à court terme portant intérêt

	31.12.2020	31.12.2021
Crédit d'exploitation ProLitteris	42'243	73'698
	42'243	73'698

Le crédit d'exploitation accordé par ProLitteris à la Fondation sociale est actuellement rémunéré au taux de 1%.

2.5 Provisions à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Capital de couverture de rentes payables	2'522'316	2'780'210
	2'522'316	2'780'210

Comme le Conseil de fondation doit fixer le montant absolu des rentes chaque année selon le Règlement, le capital de couverture des rentes payables est maintenant déterminé et provisionné chaque année. Le droit à la rente prend en compte les redevances de droit d'auteur durant l'exercice concerné. Les rentes sont payées durant l'exercice suivant.

2.6 Dettes à long terme portant intérêt

	31.12.2020	31.12.2021
Prêt de ProLitteris	10'000'000	10'000'000
	10'000'000	10'000'000

Le prêt de CHF 10'000'000 accordé par ProLitteris à la Fondation sociale, est actuellement rémunéré au taux de 1%.

2.7 Provisions à long terme

	31.12.2020	31.12.2021
Fonds à affectation limitée	15'192	16'996
	15'192	16'996

Dans le fonds à affectation limitée sont accumulés des remboursements de membres qui, pour des raisons diverses, renoncent à leurs redevances pour utilisation de leurs œuvres protégées.

2.8 Capital de la Fondation

	31.12.2020	31.12.2021
Capital de la Fondation	9'729'297	10'392'368
Bénéfice de l'exercice	663'071	593'528
	10'392'368	10'985'896

2.9 Produit d'exploitation

	2020	2021
Contributions ordinaires de ProLitteris	3'082'703	3'127'747
Produit de l'immeuble Universitätstrasse 100	1'086'551	1'088'314
	4'169'254	4'216'061

ProLitteris déduit de ses produits bruts en provenance de Suisse un montant de 10 % comme contribution à la Fondation sociale, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

Le produit de l'immeuble est inférieur de CHF 9'773 par rapport à l'exercice précédent.

2.10 Rentes et allocations

	2020	2021
Rentes payées à des membres	2'920'845	2'528'904
Allocations et aides à des membres	80'638	49'770
	3'001'483	2'578'674

Les rentes payées à des membres sont fondées sur le Règlement valable depuis le 1^{er} septembre 2012. Le Conseil de fondation doit fixer chaque année le montant absolu des rentes. Celui-ci est conditionné par une expertise actuarielle qui doit être effectuée tous les deux ans (la dernière fois le 31 octobre 2019) et donner des informations sur la situation financière, les contributions prévisibles et les prestations futures de la Fondation. Le montant absolu des rentes doit être fixé de telle sorte que le patrimoine de la Fondation (actifs nets) ne tombe pas au-dessous du montant total des rentes à payer aux membres l'année suivante.

Les allocations et aides à des membres tombés dans le besoin sont décidées par le Conseil de fondation, qui comprend sept membres.

2.11 Gestion administrative par ProLitteris

	2020	2021
Salaires (y.c. prestations sociales)	125'500	85'448
Loyer, téléphone, loyer d'imprimantes	25'150	25'150
IT- Infrastructure / IT - charges de licence	19'350	20'250
Divers	10'000	9'152
	180'000	140'000

ProLitteris assure la gestion administrative de la Fondation sociale. Les salaires se composent des parts de rémunération de direction, secrétariat, gestion comptable et financière.

2.12 Autres charges d'exploitation

	2020	2021
Contributions ASV-/AI sur jetons de présence du Conseil de fondation	-131	44
Contributions, émoluments, autorisations	3'083	2'390

Jetons de présence du Conseil de fondation	32'843	29'638
Cotisations et associations	6'900	6'900
Charges de conseil et révision	10'009	15'887
Charges d'exploitation diverses	1'578	1'636
Entretien de l'immeuble Universitätstrasse 100	158'385	138'193
	212'667	194'688

Les rémunérations et remboursements de frais aux sept membres du Conseil de fondation sont déterminés conformément au Règlement de rémunération de la Fondation sociale de ProLitteris.

2.13 Variation du capital de couverture des rentes

	2020	2021
Dissolution de capital de couverture de l'exercice précédent	2'832'046	2'522'316
Constitution de capital de couverture de l'exercice sous revue	-2'522'316	-2'780'210
	309'730	-257'894

2.14 Résultat financier

	2020	2021
Produit financier		
Intérêts du crédit d'exploitation ProLitteris	346	0
Bénéfice de cours / intérêts actifs	0	0
	346	0
Charges financières		
Intérêts et frais bancaires	-10'297	-18'659
Intérêts sur prêt de ProLitteris	-100'000	-100'000
Intérêts hypothécaires	0	-390
	-110'297	-119'049
	-109'951	-119'049

3. Autres informations

3.1 Emplois à plein temps

La Fondation sociale de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

3.2 Engagement d'actifs en garantie d'engagements propres

	31.12.2020	31.12.2021
Valeur comptable de l'immeuble gagé	17'910'953	17'737'826
Droits de gage sur l'immeuble	10'000'000	10'000'000
Dettes garanties par gages immobiliers	0	0

3.3 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation sociale

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) aux pages 33 à 38 de la Fondation sociale de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 22 mars 2022

9. Comptes annuels de la Fondation Fonds culturel de ProLitteris

Bilan au 31.12.2021

	Chiffre Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités		176'477.24	41'426.54
Total de l'actif circulant		176'477.24	41'426.54
Total actifs		176'477.24	41'426.54
Autres dettes à court terme	2.1	22'413.19	12'526.69
Passifs de régularisation		152'700.00	7'700.00
Total du capital étranger		175'113.19	20'226.69
Capital de la Fondation	2.2	1'364.05	21'199.85
Total du capital propre		1'364.05	21'199.85
Total passifs		176'477.24	41'426.54

Compte de résultat

	Chiffre Annexe	2020 CHF	2021 CHF
Produit d'exploitation	2.3	306'201.55	312'054.90
Produit d'exploitation		306'201.55	312'054.90
Fonds culturel	2.4	-853'666.15	-235'768.40
Prix ProLitteris	2.5	-56'150.00	-52'100.00
Autres charges d'exploitation	2.6	-2'792.20	-4'340.50
Charges d'exploitation		-912'608.35	-292'208.90
Résultat d'exploitation		-606'406.80	19'846.00
Charges financières		-7.65	-10.20
Résultat financier		-7.65	-10.20
Bénéfice (+) / perte (-) de l'exercice		-606'414.45	19'835.80

1. Principes

1.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis selon les principes du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations).

1.2 Principes d'évaluation

Selon les dispositions du droit comptable suisse, l'annexe doit contenir des informations sur les principes d'évaluation, dans la mesure où ils ne sont pas prescrits par la loi. Cela comprend des possibilités de choix sur la saisie, la présentation et l'évaluation de rubriques dans les comptes annuels. Durant l'exercice sous revue, la Fondation Fonds culturel n'a fait usage d'aucune de ces possibilités.

1.3 Informations sur l'acte de fondation

Acte de fondation	31 mai 2011
Règlement d'organisation	Valable dès le 1 ^{er} novembre 2020

2. Notes sur les rubriques du bilan et du compte de résultat

2.1 Autres dettes à court terme

	31.12.2020	31.12.2021
Crédit d'exploitation de ProLitteris	22'413	12'527
	22'413	12'527

Sous cette position est porté le solde du compte courant envers ProLitteris. Il ne porte pas intérêt.

2.2 Capital de la Fondation

	31.12.2020	31.12.2021
Capital de la Fondation	607'779	1'365
Bénéfice (+) perte (-) de l'exercice	-606'414	19'836
	1'365	21'201

2.3 Produit d'exploitation

	2020	2021
Contribution ordinaire de ProLitteris	306'202	312'055
	306'202	312'055

ProLitteris déduit de ses recettes brutes un montant de 1% comme contribution à la Fondation Fonds culturel, qu'elle lui transfère à intervalles réguliers.

2.4 Fonds culturel

	2020	2021
Demandes de subventions approuvées durant l'exercice	853'666	235'768
	853'666	235'768

La Fondation Fonds culturel dispose de fonds propres importants et c'est pourquoi le Conseil de fondation a décidé de les affecter à la promotion de projets culturels.

2.5 Prix ProLitteris

	2020	2021
Prix ProLitteris	50'000	50'000
Charges pour la remise du Prix	6'150	2'100
	56'150	52'100

La Fondation Fonds culturel décerne chaque année un prix principal d'un montant de CHF 40'000 et un prix d'encouragement d'un montant de CHF 10'000. Le prix principal est décerné par un jury de quatre membres nommé chaque année par le Conseil de fondation.

2.6 Autres charges d'exploitation

	2020	2021
Autres charges d'exploitation	2'792	4'341
	2'792	4'341

Le poste "autres charges d'exploitation" contient des frais de révision, émoluments de l'autorité de surveillance, honoraires de conseil et divers.

La Fondation Fonds culturel ne paie pas de jetons de présence.

3. Autres informations

3.1 Emplois à plein temps

La Fondation Fonds culturel de ProLitteris n'a pas d'employés à plein temps.

3.2 Évènements importants postérieurs à la date du bilan

Il n'y a pas d'évènements importants postérieurs à la date du bilan qui pourraient avoir une influence sur la valeur comptable des actifs ou passifs ou qui devraient être déclarés sous cette rubrique.

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la Fondation Fonds culturel

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe) aux pages 41 à 44 du Fonds culturel de ProLitteris arrêtés au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de Fondation, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et au règlement.

KPMG SA

Clemens Scherrer
*Expert réviseur agréé,
réviseur responsable*

Reto Kaufmann
Expert réviseur agréé

Zurich, le 20 mai 2022



Rédaction : Philip Kübler (texte), Knut Eschweiler (chiffres)
Traduction : Andrea Voser

© ProLitteris,
Coopérative suisse
pour les droits d'auteur
de littérature et d'art
Universitätstrasse 100
Case postale 205
8024 Zürich

www.prolitteris.ch